

REPUBLIQUE GABONAISE

Union - Travail - Justice



**MISSION MINISTERIELLE
DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PÊCHE**

PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE

ANNEXE A LA DE LOI DE FINANCES 2025

AVANT-PROPOS

Les PAP sont présentés dans des documents mission par mission.

La mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les moyens (emplois) alloués à une politique publique.

La présentation de chaque mission détaille :

- la présentation du périmètre de la mission ;
- les principaux textes concernant la politique publique à mettre en œuvre et l'organisation administrative prévue ;
- les principales réformes ;
- les objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif des propositions d'allocation de crédits par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des propositions d'allocation de crédits par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. La présentation de chaque programme détaille :

La présentation du cadrage stratégique du programme :

- la présentation du périmètre du programme, son articulation avec d'autres programmes, et les pilotes et les différents acteurs du programme ;
- la structuration du programme, sa segmentation en actions et la présentation de chaque action ;
- l'analyse stratégique du contexte et du champ du programme ;
- les enjeux qui en ressortent pour l'administration gabonaise ;
- les objectifs stratégiques du programme avec le type de finalité du résultat visé, le(s) résultat(s) annuel(s) attendu(s), les indicateurs d'évaluation, les éléments clés de stratégie d'action annuelle, et les contributions des opérateurs et des principaux partenaires.

La présentation des moyens du programme et des dépenses fiscales associées :

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres) ;
- le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation ;
- les propositions relatives aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat sont présentées en effectifs.

La justification des crédits au premier franc CFA

les crédits sont justifiés, titre par titre, dès le premier franc CFA demandé.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	2
<u>MISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SECTEUR DE LA PÊCHE</u>	<u>4</u>
PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA MISSION	5
PÉRIMETRE DE LA MISSION	5
DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DE LA MISSION	6
PRINCIPAUX TEXTES DE RÉFÉRENCE	6
PRINCIPALES RÉFORMES	6
PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET ANALYSE STRATÉGIQUE DE LA MISSION	7
OBJECTIFS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION	7
RÉCAPITULATION DES CRÉDITS	9
<u>PROGRAMME INDUSTRIALISATION ET COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR DE LA PÊCHE</u>	<u>11</u>
PRÉSENTATION DU PROGRAMME	12
PÉRIMETRE DU PROGRAMME	12
DÉCLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME	12
PRÉSENTATION DES ACTIONS	12
CADRAGE STRATÉGIQUE	13
PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME	13
PRÉSENTATION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES	14
PRÉSENTATION DES MOYENS DÉMANDES	16
PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES	16
JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA	17
AUTRES DÉPENSES	17
RATTACHEMENT DES SERVICES	19
<u>PROGRAMME DURABILITÉ DE LA PÊCHE</u>	<u>20</u>
PRÉSENTATION DU PROGRAMME	21
PÉRIMETRE DU PROGRAMME	21
DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DU PROGRAMME	21
PRÉSENTATION DES ACTIONS	21
CADRAGE STRATEGIQUE	22
PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME	22
PRÉSENTATION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES	22
PRÉSENTATION DES MOYENS DEMANDÉS	24
PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES	24
JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA	25
AUTRES DÉPENSES	25
RATTACHEMENT DES SERVICES	26

MISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SECTEUR DE LA PÊCHE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA MISSION

La mission « **Développement Durable du Secteur de la Pêche** » est un Compte de Commerce (CC). Il a été créé conformément à l'article 50 de la loi organique 20/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget (LOLFEB), modifiée et complétée par la loi organique n°017/2020 du 17 juillet 2020, qui dispose en son article 50 que certaines recettes peuvent être directement affectées à certaines dépenses, notamment lorsqu'un lien économique réel existe entre une recette donnée et la dépense qu'elle finance ou lorsqu'un bailleur de fonds veut destiner un financement à un objet précis. Ces affectations prennent la forme de budgets annexes, de comptes spéciaux ou de procédures particulières au sein du budget général, d'un budget annexe ou d'un compte spécial.

Les comptes spéciaux comprennent les comptes d'affectation spéciale et les comptes de commerce. Il constitue une mission au sens de l'article 37 de la LOLFEB et leurs crédits sont spécialisés par programme (article 52).

Le Compte de Commerce (CC) Développement Durable du Secteur de la Pêche est porté par le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, par le biais de la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture (DGPA).

PÉRIMÈTRE DE LA MISSION

La mission « Développement durable de la pêche » a pour finalité le développement et la promotion du secteur halieutique, la surveillance et la réglementation en matière de pêche et la promotion d'une aquaculture commerciale.

Avec un potentiel de capture estimé à 50 000 tonnes de thon/an et en référence au nouvel Accord de Partenariat pour une Pêche Durable (APPD) conclu avec l'Union Européenne (EU), portant application pour la période 2021-2026, le Gabon se place au 2^{ème} rang des partenaires de cette puissance économique, en matière de pêche thonière dans le monde.

La contribution de l'UE à ce nouveau protocole à l'APPD est estimée à 26 millions d'euros, soit 17 milliards de francs CFA sur une période de 5 ans.

Ses 800 km de côtes situent idéalement le Gabon au centre de la zone de pêche de l'Atlantique Est ; c'est un atout supplémentaire pour développer une véritable industrie alternative.

En plus du potentiel intrinsèque de la Zone Economique Exclusive (ZEE), la consolidation d'un véritable hub portuaire, doublée d'une infrastructure de transformation thonière moderne, positionnerait, sans conteste, le Gabon comme une plaque tournante au sud du Golfe de Guinée : une plateforme servant de base pour les différentes flottes, opérant dans cet espace, en matière de réduction des trajets pour les débarquements, de maintenance, de logistique et de facilitation des transactions.

En outre, la mission vise à appuyer la pêche industrielle maritime, la pêche artisanale maritime côtière et continentale et l'aquaculture.

La mission ne couvre pas la production, l'importation et la commercialisation des produits d'élevage autres que les ressources halieutiques. Il ne régule pas les prix (activité qui est dévolue à la DGCC).

La mission doit se mettre en cohérence avec le Conseil National de la Mer. Il doit aussi développer des conventions de travail en collaboration avec les autres administrations :

- Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire (AGASA) ;
- Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) ;
- Gendarmerie Nationale (Brigade Nautique) ;
- Marine Nationale ;
- Et autres secteurs.

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DE LA MISSION

La cartographie de la mission 70 CC « Développement Durable du Secteur de la Pêche » est résumée dans le tableau ci-dessous :

Cartographie	Nombre de BOP		Nombre d'UO		Nombre d'opérateurs	Autres établissements publics (1)
	Niveau central	Niveau déconcentré	Niveau central	Niveau déconcentré		
Programme Industrialisation et Compétitivité du Secteur de la Pêche	1	0	14	0	0	0
Programme Durabilité de la Pêche	1	0	1	0	0	0
Total	2	0	15	0	0	0

(1) Il s'agit du nombre d'établissements publics de l'État recevant une subvention mais n'ayant pas le statut d'opérateur de l'État.

PRINCIPAUX TEXTES DE RÉFÉRENCE

Les textes en lien avec cette politique publique sont :

- la Loi n°015/2005 portant code des pêches et de l'aquaculture donne le cadre juridique sur l'industrialisation du secteur de la pêche et de l'aquaculture à ses articles 44 à 48. Y compris l'article 108 qui fixe dans tous les cas le taux et l'assiette des redevances, droits et taxes applicables en matière des pêches et de l'aquaculture dans la loi de finances ;
- décret n°0373/PR/MAEPSA/ du 21 octobre 2014 portant et réorganisation de la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture,
- décret n°0579/PR/MPE du 30 novembre 2015 fixant les modalités et conditions d'exercice de la pêche.
- décret n°00161/PR/ du 01 juin 2017 portant création d'aires protégées aquatiques en République Gabonaise ;
- décret n°00181/PR/MAEPA du 12 juillet 2021 fixant les modalités et conditions d'exercice de l'aquaculture en République Gabonaise.

PRINCIPALES RÉFORMES

Dans la mise en œuvre effective de sa politique sectorielle, le Gouvernement s'est appuyé sur deux phases : une phase des réformes et une phase d'investissements.

Le renforcement du cadre législatif et réglementaire :

Il s'agit de mettre en place un cadre réglementaire incitant les thoniers à débarquer les produits de pêche sur les côtes gabonaises par :

- la mise en place d'une réglementation liant l'obtention d'une licence de pêche à des conditions de débarquement des produits de la pêche sur les côtes gabonaises ;
- la clarification du statut et de la réglementation applicable aux armateurs.

La phase d'investissements.

Pour la phase d'investissements, le Gouvernement s'est appuyé sur deux orientations : le PAT et les coopérations par :

- la mise en place des infrastructures clés (lieux de débarquement, de stockage réfrigérés, zone de réparation des bateaux et des filets de pêche) ;
- la mise en place d'une Zone Industrielle Spéciale (ZIS) pour la transformation des produits de la pêche ;
- le suivi des accords de pêche avec l'Union Européenne ;
- l'attrait d'un acteur privé capable d'investir dans une usine de transformation.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET ANALYSE STRATÉGIQUE DE LA MISSION

L'industrie de la pêche au Gabon se trouve dans une situation de crise structurelle complexe à laquelle il convient d'y remédier à travers un plan global qui intègre le contexte national, régional et international du secteur des pêches. Les investissements qui doivent être consentis à la fois par le secteur public et privé doivent être définis et répartis d'une manière concertée. Les investissements publics doivent concentrer un appui important au renforcement institutionnel, au développement de la recherche, aménagement des pêcheries, la mise à niveau des infrastructures portuaires, à l'amélioration de la qualité et services publics, aux mesures d'incitation fiscales et bien évidemment à un meilleur contrôle des eaux pour éviter la pêche INN.

Les opportunités potentielles existantes d'investissement sont celles de :

- L'industrie thonière qui, actuellement et depuis toujours, est le fait des navires européens dans le cadre du nouveau protocole d'accord de pêche Gabon-UE.
- L'intérêt pour cette pêcherie se justifie par l'importance des espèces thonières présentes dans la ZEE gabonaise, l'état des stocks et la grande valeur commerciale.

Le nouveau protocole d'accord conclu avec l'UE permettra de renforcer la gouvernance des pêches, la protection de l'environnement marin et le soutien à la création d'emplois et d'activités dans le secteur de la pêche. Ainsi, la flotte européenne ayant accès aux eaux gabonaises sera composée de 27 thoniers senneurs, de 6 thoniers canneurs et de 4 chalutiers visant les espèces déverbales de poissons et crustacés, dans le cadre d'une pêche exploratoire.

OBJECTIFS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

OBJECTIF N°1 : OPTIMISER LES CAPACITÉS DE DÉBARQUEMENT ET DE STOCKAGES DU THON ET AUTRES PRODUITS HALIEUTIQUES.

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- Résultat annuel attendu 1 : parvenir à 10% de construction de la digue de protection du centre de pêche de Cocobeach ;
- Résultat annuel attendu 2 : parvenir à 40% de construction des quatre (4) quais (Cocobeach, Makokou, Mayumba, Mouila) ;
- Résultat annuel attendu 3 : parvenir à 10% d'aménagement du site de débarquement convergeant à Franceville ;
- Résultat annuel attendu 4 : parvenir à 10% de construction de l'usine de transformation de thon et diverses infrastructures connexes au débarquement.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Échéance pluriannuelle 2026
Taux de construction de la digue	%	N/A	N/A	10	90	100
Taux de construction des différents quais	%	0	10	40	60	100
Taux d'aménagement du site de Franceville	%	N/A	N/A	10	-	-
Taux de construction de l'usine de transformation de thon et diverses infrastructures connexes au débarquement	%	N/A	10	10	90	100

Source des données : Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture

OBJECTIF N°2 : RENFORCER LES CAPACITÉS OPERATIONNELLES DE SURVEILLANCE

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel :

- Résultat annuel attendu 1 : avoir équipé 300 embarcations artisanales de balises ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir réalisé 4 cartographies des (pêcheries artisanales, unités de transformation des produits halieutiques et sites de débarquement agréés et non agréés).

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2026
Nombre d'embarcations artisanales équipées de balises	Nombre	N/A	N/A	300	500	800
Nombre de cartographies réalisées	Nombre	N/A	N/A	4	4	8

Source des données : Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
		Ouvertes en LF (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	Votés en LF pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027
			Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP		
70.945	Industrialisation et compétitivité du secteur de la pêche	3 219 265 000	3 219 265 000	-	3 219 265 000	3 219 265 000	3 219 265 000	3 219 265 000	3 219 265 000	-	3 219 265 000	3 219 265 000	3 219 265 000
70.945.1:	Développement des infrastructures de la pêche	3 134 547 500	3 134 547 500	-	3 134 547 500	3 134 547 500	3 134 547 500	3 134 547 500	3 134 547 500	-	3 134 547 500	3 134 547 500	3 134 547 500
70.945.2	Amélioration de la gouvernance du secteur halieutique	84 717 500	84 717 500	-	84 717 500	84 717 500	84 717 500	84 717 500	84 717 500	-	84 717 500	84 717 500	84 717 500
70.952	Amélioration de la gouvernance du secteur halieutique	169 435 000	169 435 000	-	169 435 000	169 435 000	169 435 000	169 435 000	169 435 000	-	169 435 000	169 435 000	169 435 000
70.952.1	Amélioration des activités de la surveillance de la pêche	84 717 500	84 717 500	-	84 717 500	84 717 500	84 717 500	84 717 500	84 717 500	-	84 717 500	84 717 500	84 717 500
70.952.2	Traçabilité et garantie de qualité pour les consommateurs	84 717 500	84 717 500	-	84 717 500	84 717 500	84 717 500	84 717 500	84 717 500	-	84 717 500	84 717 500	84 717 500
Total pour la mission Développement durable de la pêche		3 388 700 000	3 388 700 000	-	3 388 700 000	3 388 700 000	3 388 700 000	3 388 700 000	3 388 700 000	-	3 388 700 000	3 388 700 000	3 388 700 000

Source des données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP)

- (2) FDC : fonds de concours (article 57 alinéa 2 de la LOLFEB) ;
ADP : attributions de produits (article 57 alinéa 4 de la LOLFEB).

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Ouvertes en LF (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	Votés en LFR pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027
		Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres n 2025	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres	Montant y compris ADP		
70.945:Industrialisation et compétitivité du secteur de la pêche	3 219 265 000	3 219 265 000	-	3 219 265 000	3 219 265 000	3 219 265 000	3 219 265 000	3 219 265 000	-	3 219 265 000	3 219 265 000	3 219 265 000
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	169 435 000	169 435 000	-	169 435 000	169 435 000	169 435 000	169 435 000	169 435 000	-	169 435 000	169 435 000	169 435 000
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	3 049 830 000	3 049 830 000	-	3 049 830 000	3 049 830 000	3 049 830 000	3 049 830 000	3 049 830 000	-	3 049 830 000	3 049 830 000	3 049 830 000
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
70.952:Amélioration de la gouvernance du secteur halieutique	169 435 000	169 435 000	-	169 435 000	169 435 000	169 435 000	169 435 000	169 435 000	-	169 435 000	169 435 000	169 435 000
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	169 435 000	169 435 000	-	169 435 000	169 435 000	169 435 000	169 435 000	169 435 000	-	169 435 000	169 435 000	169 435 000
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total pour la mission Développement durable de la pêche	3 388 700 000	3 388 700 000	-	3 388 700 000	3 388 700 000	3 388 700 000	3 388 700 000	3 388 700 000	-	3 388 700 000	3 388 700 000	3 388 700 000
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	338 870 000	338 870 000	-	338 870 000	338 870 000	338 870 000	338 870 000	338 870 000	-	338 870 000	338 870 000	338 870 000
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	3 049 830 000	3 049 830 000	-	3 049 830 000	3 049 830 000	3 049 830 000	3 049 830 000	3 049 830 000	-	3 049 830 000	3 049 830 000	3 049 830 000
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Source des données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP)

- (1) FDC : fonds de concours (article 57 alinéa 2 de la LOLFEB)
ADP : attributions de produits (article 57 alinéa 4 de la

PROGRAMME INDUSTRIALISATION ET COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR DE LA PÊCHE

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

En cohérence avec les objectifs du Plan d'Accélération de la Transformation (PAT) et la politique de partenariat avec l'Union Européenne (UE), le Gabon attend renforcer l'industrialisation et la compétitivité du secteur, compte tenu de la place prépondérante qu'occupe la zone de pêche du Gabon dans l'industrie thonière dans l'Océan Atlantique. En effet, le tonnage de référence convenu a 32 000 tonnes annuelles fait du Gabon le deuxième partenaire de l'UE en matière de pêche thonière.

Pour le Gabon, ce protocole de nouvelle génération permettra de créer de la valeur ajoutée et des emplois, par l'incitation aux transbordements et débarquements des captures dans les ports gabonais ainsi que par l'embarquement de marins gabonais et d'observateurs sur les navires européens. L'objectif poursuivi est de développer un hub pour la pêche thonière se traduisant par la transformation du thon au Gabon.

L'UE contribuera ainsi à travers ce partenariat au renforcement des capacités scientifiques, à la professionnalisation des acteurs, à l'observation et à la gestion de l'environnement marin et des aires marines protégées, à la gestion durable des stocks, à la surveillance de la pêche, ainsi qu'à la lutte contre la pêche illicite.

Ce programme est piloté par le Directeur Général des Pêches et de l'Aquaculture, Responsable du Programme.

DÉCLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME

La cartographie du programme « **Industrialisation et Compétitivité du Secteur de la Pêche** » est résumée dans le tableau ci-dessous :

Cartographie	Nombre de BOP		Nombre d'UO		Nombre d'opérateurs	Autres établissements publics (1)
	Niveau central	Niveau déconcentré	Niveau central	Niveau déconcentré		
70.945.1 : Développement des infrastructures de la pêche	1	0	10	0	0	0
70.7945.2 : Amélioration de la gouvernance du secteur halieutique	0	0	4	0	0	0
Total	1	0	14	0	0	0

(1) Il s'agit du nombre d'établissements publics de l'état recevant une subvention mais n'ayant pas le statut d'opérateur de l'état.

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : Développement des infrastructures de la pêche

Elle consiste à accroître les infrastructures de collectes et de stockage des produits halieutiques pour l'exportation, la transformation du thon et autres produits halieutiques sur le plan national.

ACTION N° 2 : Amélioration de la gouvernance du secteur halieutique

Cette action a pour objectif de canaliser le secteur des pêches par l'application des éléments caractérisant le mode d'exploitation, de gestion et de valorisation des ressources halieutiques (politiques, institutions, lois et réglementations, etc.).

CADRAGE STRATÉGIQUE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATÉGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

Avec un littoral d'environ 800 km (la plus grande façade maritime des pays situés entre la Mauritanie et Congo, Nigeria excepté) et un plateau continental étendu de plus de 40 000 km², le Gabon dispose d'eaux relativement riches en ressources, notamment au large où se trouvent les poissons pélagiques océaniques (thonidés et espèces associées). Le système fluvial, lacustre et lagunaire, qui couvre 10 750 km², regorge également d'importantes ressources halieutiques.

Le développement d'une pêcherie locale thonière et l'engagement du secteur privé reste le déterminant pour la réussite de processus et il convient d'inviter certains opérateurs concernés aux travaux et d'engager des concertations.

Assurer un approvisionnement régulier en matière première : le thon.

De l'état des lieux et du diagnostic initial ressortent différents éléments clés suivants :

- Le potentiel halieutique est estimé à 225.000 tonnes, mais les ressources sont très peu connues et pas bien maîtrisées, ce qui donne lieu à une exploitation anarchique et illégale par certains navires étrangers ;
- Le Gabon est aujourd'hui à la fois importateur de poissons et exportateur. Ce sont les exportations de crustacés qui représentent l'essentiel de la valeur à l'exportation. Les importations ont progressé régulièrement tandis que les exportations, à l'inverse, ont chuté. Les gabonais sont des gros consommateurs de poisson : 37kg/habitant/an et reste donc une composante essentielle de leur alimentation ;
- La pêche occupe 21.700 personnes dont seulement 20% de gabonais. Les gabonais demeurent majoritaires en pêche continentale tandis que la pêche artisanale maritime reste dominée par les communautés étrangères ;
- La flotte industrielle gabonaise est en déclin et la flotte nationale de pêche est passée de 111 unités à 24 entre 1995 et 2015 (source dpi). Aujourd'hui, elle est de 22 unités pour la pêche industrielle côtière et 20 navires pour la flotte thonière.
- Les captures de la pêche thonière sont estimées aujourd'hui à plus de 27 000 tonnes par an.

ENJEUX

- Enjeu 1 : planifier la gestion durable des ressources halieutiques.
- Enjeu 2 : encourager la transformation du thon pêché dans les eaux gabonaises sur le territoire gabonais.
- Enjeu 3 : parvenir à satisfaire la demande locale en produits halieutiques
- Enjeu 4 : lutter contre la pêche INN.

PRÉSENTATION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

LISTE DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES AVEC LE(S) RÉSULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF 1 : OPTIMISER LES CAPACITÉS DE DÉBARQUEMENT ET DE STOCKAGES DU THON ET AUTRES PRODUITS HALIEUTIQUES.

- Résultat annuel attendu 1 : parvenir à 10% de construction de la digue de protection du centre de pêche de Cocobeach ;
- Résultat annuel attendu 2 : parvenir à 40% de construction des quatre (4) quais (Cocobeach, Makokou, Mayumba, Mouila) ;
- Résultat annuel attendu 3 : parvenir à 10% d'aménagement du site de débarquement convergeant à Franceville ;
- Résultat annuel attendu 4 : parvenir à 10% de construction de l'usine de transformation de thon et diverses infrastructures connexes au débarquement.

OBJECTIF N°2 : RENFORCER LES CAPACITÉS OPERATIONNELLES DE SURVEILLANCE

- Résultat annuel attendu 1 : avoir équipé 300 embarcations artisanales de balises ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir réalisé 4 cartographies des (pêcheries artisanales, unités de transformation des produits halieutiques et sites de débarquement agréés et non agréés).

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

OBJECTIF 1 : OPTIMISER LES CAPACITÉS DE DÉBARQUEMENT ET DE STOCKAGES DU THON ET AUTRES PRODUITS HALIEUTIQUES.

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
 - Qualité de service rendu aux usagers
 - Efficience de l'Administration
- Résultat annuel attendu 1 : parvenir à 10% de construction de la digue de protection du centre de pêche de Cocobeach ;
 - Résultat annuel attendu 2 : parvenir à 40% de construction des quatre (4) quais (Cocobeach, Makokou, Mayumba, Mouila) ;
 - Résultat annuel attendu 3 : parvenir à 10% d'aménagement du site de débarquement convergeant à Franceville ;
 - Résultat annuel attendu 4 : parvenir à 10% de construction de l'usine de transformation de thon et diverses infrastructures connexes au débarquement.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2026
Taux de construction de la digue	%	N/A	N/A	10	90	100
Taux de construction des différents quais	%	0	10	40	60	100
Taux d'aménagement du site de Franceville	%	N/A	N/A	10	-	-
Taux de construction de l'usine de transformation de thon et diverses infrastructures connexes au débarquement	%	N/A	10	10	90	100

Source des données : Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture

ÉLÉMENTS CLÉS DE LA STRATÉGIE D' ACTIONS

- produire les ;TDR
- effectuer les études (impacts environnemental et d'ingénierie) architecturales des travaux de construction de la digue ainsi que l'aménagement du site de débarquement de Franceville ;
- produire les rapports de différentes études effectuées ;
- construire les quais de pêche des différents centres de pêche identifiés et l'usine de transformation de thon.

Précisions méthodologiques :

- **Indicateur 1 : taux de construction de la digue au centre de pêche de Cocobeach**
Cet indicateur mesure l'avancement des travaux de construction, de la procédure de passation des marchés jusqu'à la réalisation des travaux.
- **Indicateur 2 : taux de construction des différents quais**
Cet indicateur mesure l'avancement des travaux de construction de la procédure de passation des marchés jusqu'à la réalisation des travaux.
- **Indicateur 3 : nombre de sites aménagés**
Cet indicateur est exprimé par le simple comptage.
- **Indicateur 4 : taux de construction de l'usine de transformation de thon et diverses infrastructures connexes au débarquement**
L'indicateur mesure l'avancement des travaux de construction de la procédure de passation des marchés jusqu'à la réalisation des travaux.

Contributions du partenaire :

Union Européenne (UE) : Appui financier.

OBJECTIF 2 : RENFORCER LES CAPACITES OPERATIONNELLES DE SURVEILLANCE.

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
 - Qualité de service rendu aux usagers
 - Efficience de l'Administration
- Résultat annuel attendu 1 : avoir équipé 300 embarcations artisanales de balises ;
 - Résultat annuel attendu 2 : avoir réalisé 4 cartographies des (pêcheries artisanales, unités de transformation des produits halieutiques et sites de débarquement agréés et non agréés).

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2026
Nombre d'embarcations artisanales équipées de balises	Nombre	N/A	N/A	300	500	800
Nombre de cartographies réalisées	Nombre	N/A	N/A	4	4	8

Source des données : Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture

PRÉSENTATION DES MOYENS DÉMANDES

PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Ouvertes en LF (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	Votés en LFI pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027
		Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres	Montant y compris ADP		
70.945.1: Développement des infrastructures de la pêche	3 134 547 500	3 134 547 500	-	3 134 547 500	3 134 547 500	3 134 547 500	3 134 547 500	3 134 547 500	-	3 134 547 500	3 134 547 500	3 134 547 500
Titre 3. Dépenses de biens et services	84 717 500	84 717 500	-	84 717 500	84 717 500	84 717 500	84 717 500	84 717 500	-	84 717 500	84 717 500	84 717 500
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	3 049 830 000	3 049 830 000	-	3 049 830 000	3 049 830 000	3 049 830 000	3 049 830 000	3 049 830 000	-	3 049 830 000	3 049 830 000	3 049 830 000
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
70.7945.2: Amélioration de la gouvernance du secteur halieutique	84 717 500	84 717 500	-	84 717 500	84 717 500	84 717 500	84 717 500	84 717 500	-	84 717 500	84 717 500	84 717 500
Titre 3. Dépenses de biens et services	84 717 500	84 717 500	-	84 717 500	84 717 500	84 717 500	84 717 500	84 717 500	-	84 717 500	84 717 500	84 717 500
70.945: Industrialisation et compétitivité du secteur de la pêche	3 219 265 000	3 219 265 000	-	3 219 265 000	3 219 265 000	3 219 265 000	3 219 265 000	3 219 265 000	-	3 219 265 000	3 219 265 000	3 219 265 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	169 435 000	169 435 000	-	169 435 000	169 435 000	169 435 000	169 435 000	169 435 000	-	169 435 000	169 435 000	169 435 000
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	3 049 830 000	3 049 830 000	-	3 049 830 000	3 049 830 000	3 049 830 000	3 049 830 000	3 049 830 000	-	3 049 830 000	3 049 830 000	3 049 830 000
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Source des données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP)

- (1) FDC : fonds de concours (article 57 alinéa 2 de la LOLFEB)
ADP : attributions de produits (article 57 alinéa 4 de la LOLFEB)

JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA

AUTRES DÉPENSES

JUSTIFICATION PAR TYPE DE DÉPENSE

Actions/Titres Programme : Industrialisation et compétitivité du secteur de la pêche	LF 2025		
	Dépenses obligatoires	Dépenses sensibles	Autres
70.945.1 : Développement des infrastructures de la pêche		3 134 547 500	
Titre 3. Dépenses de biens et services		84 717 500	
Activité 1 : Réaménagement du parking du CAPAL		7 000 000	
Activité 2 : maintenance frigorifique des CAPAL		12 000 000	
Achat de carburant du CAPAL		5 000 000	
Activité 3 : aménagement d'un hangar pour les vedettes de surveillance		10 000 000	
Activité 4 : Atelier de rédaction des textes des centres pêches		4 000 000	
Fournitures informatiques diverses des Centres de pêches		13 217 500	
Entretien bâtiments CAPAL		8 000 000	
Entretien véhicules		1 500 000	
Entretien fournitures administratifs		5 000 000	
Achat de pièces machine à glace des CAPAL		5 000 000	
Entretien, réparation des machines à glace des CAPAL		14 000 000	
Titre 5 : Dépenses d'investissement		3 049 830 000	
Projet : Construction du quai de pêche de Cocobeach		223 728 800	
Projet : construction de la digue au centre de pêche de Cocobeach		150 000 000	
Projet : Construction du quai de pêche de Franceville		100 000 000	
Projet : Construction du quai de pêche de Makokou		230 000 000	
Projet : Construction du quai de pêche de Mayumba		273 000 000	
Projet : Construction du quai de pêche de Mouila		166 000 000	
Projet : Équipement divers de la DGPA		300 000 000	
Projet : Projet d'équipements de centres de pêche en unités de transformation et conservation des produits halieutiques		742 600 000	
Projet d'aménagement du point de débarquement de Bambochine		47 601 200	
Projet : Appui des thoniers de l'Union Européenne (UE) - Don (Appui aux politiques sectorielles de la pêche)		656 900 000	
✓ Construction et équipement des Centres de pêche d'Etimboué, d'Owendo et d'Akanda		245 000 000	
✓ Suivi, évaluation de la pêche aux huîtres et élaboration d'un plan d'aménagement et renforcement des capacités opérationnelle des femmes collectant les huîtres de Mayumba		20 000 000	
✓ Renforcement des capacités de l'administration		76 589 936	
✓ Célébrations des journées internationales dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture		3 000 000	
✓ Projet repeuplement des plans d'eaux lacustres		2 500 000	
✓ Communication Presse et supports visuels		5 008 396	
✓ Surveillance en haute mer		30 000 000	

Actions/Titres Programme : Industrialisation et compétitivité du secteur de la pêche	LF 2025		
	Dépenses obligatoires	Dépenses sensibles	Autres
✓ Renforcement des capacités du Centre de Surveillance de Pêche (CSP)		7 300 000	
✓ Renforcement des capacités des Brigades de pêche		108 289 600	
✓ Frais de connexion VMS		20 000 000	
✓ Renforcement et extension du système de collecte et de traitement des données statistiques		84 965 000	
✓ Étude sur les rejets en mer en pêche industrielle côtière et hauturière		20 000 000	
✓ Appui aux capacités scientifiques de l'IRAF		7 500 000	
✓ Élaboration du plan de surveillance des AMP		5 000 000	
✓ Amélioration des connaissances sur les écosystèmes marins et littoraux		18 347 068	
✓ Projet Cap Estérias Bleu		3 400 000	
Projet : Construction d'une usine de transformation de thon et diverses infrastructures connexes au débarquement		100 000 000	
✓ Recrutement d'un cabinet pour la réalisation des TDR		23 000 000	
✓ Étude de conception et dimensionnement des chambres froides		20 500 000	
✓ Étude topographique		22 500 000	
✓ Étude géotechnique		24 000 000	
✓ Notice d'impact environnement		10 000 000	
Projet : Étude pour l'acquisition d'un bateau de recherche et de surveillance en haute mer		60 000 000	
70.7945.2 : Amélioration de la gouvernance du secteur halieutique		84 717 500	
Titre 3. Dépenses de biens et services		84 717 500	
Activité 1 : identification des circuits de distribution et les conditions de commercialisation		10 000 000	
Activité 2 : réalisation des plans d'aménagement dressé dans les zones de pêche communautaires ;		10 000 000	
Activité 3 : Animation et pilotage des centres de pêche déconcentrés		10 000 000	
Activité 4 : Réalisation de la cartographie des pêcheries artisanales enquête cadre		54 717 500	
Total pour le programme : Industrialisation et compétitivité du secteur de la pêche		3 219 265 000	

RATTACHEMENT DES SERVICES

70.945 : INDUSTRIALISATION ET COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR DE LA PÊCHE		
70.945.A1 : Industrialisation de la filière Thon		
70.945.A1.K1 : Appui aux politiques sectorielles de la pêche	0000	LIBREVILLE
70.945.A1.K1 : Direction des Pêches		
70.945.A1.K1 : Direction de l'Aquaculture		
70.945.A1.K1 : Centre des Métiers de la Pêche		
70.945.A1.K1 : Centre de Surveillance des Pêches		
70.945.A1.K2 : Direction des Évaluations et des Aménagement		
70.945.A1.K1 : Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture (services rattachés)		
70.945.A1.K2 : Direction de la Qualité et des Industries de Transformation des Produits Halieutiques		
70.945.A1.K2 : Projet-Construction du quai de pêche de FCV	0000	LIBREVILLE
70.945.A1.K2 : Construction du quai de pêche de FCV		
70.945.A1.K3 : Projet-Construction du quai de pêche de Makokou	0000	LIBREVILLE
70.945.A1.K3 : Construction du quai de pêche de Makokou		
70.945.A1.K4 : Projet-Construction du quai de pêche de Mayumba	0000	LIBREVILLE
70.945.A1.K4 : Construction du quai de pêche de Mayumba		
70.945.A1.K5 : Projet-Construction du quai de pêche de Mouila	0000	LIBREVILLE
3.178.A1.K5 : Construction du quai de pêche de Mouila		
70.945.A1.K6 : Projet-Équipement divers de la DGPA	0000	LIBREVILLE
70.945.A1.K6 : Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture		
3.178.A2.K7 : Projet-Industrialisation de la filière Thon	0000	LIBREVILLE
70.945.A1.K7 : Industrialisation de la filière Thon		
70.945.A1.K8 : Projet-Construction du quai de pêche de Cocobeach	0000	LIBREVILLE
70.945.A1.K8 : Construction du quai de pêche de Cocobeach		
70.945.A1.K9 : Projet : Construction d'une usine de transformation de thon et diverses infrastructures connexes au débarquement	0000	LIBREVILLE
70.945.A1.K9 : Construction d'une usine de transformation de thon et diverses infrastructures connexes au débarquement		
70.945.A1.L1 : Projet : Étude pour l'acquisition d'un bateau de recherche et de surveillance en haute mer	0000	LIBREVILLE
70.945.A1.L1 : Étude pour l'acquisition d'un bateau de recherche et de surveillance en haute mer		
70.945.A1.L2 : Projet : Réhabilitation de Gabon SEAFOOD	0000	LIBREVILLE
70.945.A1.L2 : Réhabilitation de Gabon SEAFOOD		
70.945.A1.L3 : Projet-Construction de la digue au centre de pêche de Cocobeach	0000	LIBREVILLE
70.945.A1.L3 : Construction de la digue au centre de pêche de Cocobeach		
70.945.A1.L4 : Appui à la gestion des Centres de pêches	0000	LIBREVILLE
70.945.A1.L3 : Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture		

PROGRAMME DURABILITÉ DE LA PÊCHE

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

Pour accroître la contribution du secteur pêche à la croissance et au développement socioéconomique, le Gabon avait élaboré un Plan stratégique pour le développement durable de la Pêche et de l'aquaculture.

Ce document définit des objectifs spécifiques prioritaires tant au niveau de la pêche qu'au niveau de l'aquaculture.

Dans le cadre du développement durable de la pêche, ce plan vise à :

- planifier la gestion durable des ressources halieutiques ;
- améliorer le système de protection des ressources halieutiques ;
- satisfaire la demande du marché local par les productions nationales ;
- faire passer le Gabon de la situation d'importateur net à exportateur net des produits de la pêche ;
- créer de la valeur ajoutée aux produits de la pêche par l'industrialisation de la filière ;
- domicilier la rente halieutique ;
- impliquer fortement les nationaux dans les activités des filières pêche et aquaculture ;
- favoriser l'organisation des professionnels du secteur et assurer leur formation ;
- renforcer la coopération régionale et internationale en matière de pêche ;
- renforcer les capacités managériales du secteur par la redynamisation de la formation et de la recherche/développement.

Toutes les mesures de ce programme visent une exploitation durable de nos pêcheries conformément à la politique sectorielle du Gouvernement.

Ce programme est piloté par le Directeur Général des Pêches de l'Aquaculture.

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DU PROGRAMME

La cartographie du programme « **Durabilité de la Pêche** » est résumée dans le tableau ci-dessous :

Cartographie	Nombre de BOP		Nombre d'UO		Nombre d'opérateurs	Autres établissements publics (1)
	Niveau central	Niveau déconcentré	Niveau central	Niveau déconcentré		
70.952.1 : Amélioration des activités de la surveillance de la pêche	1	0	1	0	0	0
70.952.2 : Traçabilité et garantie de qualité pour les consommateurs	0	0	0	0	0	0
Total	1	0	1	0	0	0

(1) Il s'agit du nombre d'établissements publics de l'état recevant une subvention mais n'ayant pas le statut d'opérateur de l'état

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : Amélioration de la surveillance des activités de pêche

Cette action consiste au renforcement des capacités opérationnelles de l'administration en matière de surveillance à travers le renforcement du cadre juridique et le cadre opérationnel.

Action n° 2 : Traçabilité et garantie de qualité pour les consommateurs

Il s'agit du renforcement des capacités de la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture (DGPA) en matière de suivi et conditions de débarquement des produits de la pêche.

CADRAGE STRATEGIQUE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATÉGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

Les ressources halieutiques n'étant pas infinies, la pêche dans toute sa dimension doit être durable afin de maintenir les populations de poissons en prévenant leur épuisement : « c'est le seul moyen de pêcher sans mettre en danger les générations futures ». Dans cette perspective, elle doit répondre aux critères suivants :

- prendre en compte tout l'environnement, les impacts sur toutes les espèces et considérer les écosystèmes dans leur ensemble ;
- utiliser des méthodes de pêche sélectives pour ne prendre que le poisson nécessaire ;
- assurer une traçabilité complète du poisson depuis la zone de capture jusqu'au point de vente ;
- améliorer l'état sanitaire des produits de la pêche destinés à la consommation ;
- opter pour une pêche socialement et économiquement équitable et responsable.

Parmi les actions majeures en cours, on note :

- le système VMS est déployé depuis 2009 sur tous les bateaux de pêche industrielle et artisanale ainsi que le TED pour les crevettiers ;
- les aires marines ont été érigées pour la protection et la conservation des espèces et zones sensibles ;
- l'adoption d'un plan d'aménagement de la pêcherie industrielle crevettière côtière en 2013 ;
- l'État a décrété depuis 2002, un repos biologique pour l'Ethmalose ;
- un nouvel arrêté fixant les nouvelles dates de repos biologique pour l'Ethmalose a été pris en 2018 ;
- un ensemble de textes d'application du code de la pêche et de l'aquaculture a été élaboré et validé, d'autres textes sont en cours d'élaboration et/ou signatures ;
- la mise à jour de la réglementation sanitaire nationale de la pêche et de l'aquaculture.

ENJEUX

- Enjeu 1 : exploiter de manière durable, les différentes pêcheries gabonaises aux fins d'un développement permanent.
- Enjeu 2 : accroître les opérations de suivi, contrôle et surveillance pour prévenir la pêche INN.

PRÉSENTATION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

LISTE DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES AVEC LE(S) RÉSULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF : RENFORCER LES CAPACITÉS OPERATIONNELLES DE SURVEILLANCE

- Résultat annuel attendu 1 : les embarcations artisanales équipées de balises ;
- Résultat annuel attendu 2 : les cartographies des (pêcheries artisanales, unités de transformation des produits halieutiques et sites de débarquement agréés et non agréés) réalisées.

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF : RENFORCER LES CAPACITÉS OPÉRATIONNELLES DE SURVEILLANCE

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- Résultat annuel attendu 1 : les embarcations artisanales équipées de balises ;
- Résultat annuel attendu 2 : les cartographies des (pêcheries artisanales, unités de transformation des produits halieutiques et sites de débarquement agréés et non agréés) réalisées.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Échéance pluriannuelle 2027
Nombre d'embarcations artisanales équipées de balises	Nombre	N/A	N/A	300	500	800
Le nombre de cartographies réalisées	Nombre	N/A	N/A	4	4	8

Source des données : Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture

ÉLÉMENTS CLÉS DE LA STRATÉGIE D' ACTIONS

- acquérir et installer les balises ;
- recenser les zones à cartographier ;
- collecter les données ;
- produire les cartes.

Précisions méthodologiques :

- **Indicateur 1 : nombre d'embarcations artisanales équipées de balises**
L'indicateur mesure le nombre de pirogues de la pêche artisanale balisées.
- **Indicateur 2 : taux de réalisation des différentes cartographies**
Cet indicateur indique le taux d'avancement de l'élaboration des cartographies de pêcheries artisanales et des unités de transformation des produits halieutiques

Contributions des opérateurs/partenaires :

- Marine Nationale : appui technique et opérationnel ;
- Brigade Nautique : appui technique et opérationnel ;
- Aventures Sans Frontières (ASF) : gestion administrative des observateurs.

PRÉSENTATION DES MOYENS DEMANDÉS

PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Ouvertes en LF (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	Votés en LFR pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027
		Montant hors ADP	FDC, ADP	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP	Montant y compris ADP		
70.952.1: Amélioration des activités de la surveillance de la pêche	84 717 500	84 717 500	-	84 717 500	84 717 500	84 717 500	84 717 500	84 717 500	-	84 717 500	84 717 500	84 717 500
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	84 717 500	84 717 500	-	84 717 500	84 717 500	84 717 500	84 717 500	84 717 500	-	84 717 500	84 717 500	84 717 500
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
70.952.2: Traçabilité et garantie de qualité pour les consommateurs	84 717 500	84 717 500	-	84 717 500	84 717 500	84 717 500	84 717 500	84 717 500	-	84 717 500	84 717 500	84 717 500
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	84 717 500	84 717 500	-	84 717 500	84 717 500	84 717 500	84 717 500	84 717 500	-	84 717 500	84 717 500	84 717 500
Total pour le programme Accès au logement	169 435 000	169 435 000	-	169 435 000	169 435 000	169 435 000	169 435 000	169 435 000	-	169 435 000	169 435 000	169 435 000
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	169 435 000	169 435 000	-	169 435 000	169 435 000	169 435 000	169 435 000	169 435 000	-	169 435 000	169 435 000	169 435 000

Source des données : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP)

- (2) FDC : fonds de concours (article 57 alinéa 2 de la LOLFEB)
ADP : attributions de produits (article 57 alinéa 4 de la LOLFEB)

JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA

AUTRES DÉPENSES

JUSTIFICATION PAR ACTION ET PAR TITRE

70.945 : Industrialisation et compétitivité du secteur de la pêche Actions/Titres	Déterminants physiques et financiers		Montants		Observations
			LF 2025		
			AE	CP	
70.945.1 : Développement des infrastructures de la pêche			84 717 500	84 717 500	
Titre 3 : Biens et services	-	-	84 717 500	84 717 500	
70.7945.2 : Amélioration de la gouvernance du secteur halieutique			84 717 500	84 717 500	
Titre 3 : Biens et services			84 717 500	84 717 500	
Total pour le programme Programme : Durabilité de la pêche			169 435 000	169 435 000	

JUSTIFICATION PAR TYPE DE DÉPENSE

Actions/Titres	LF 2025		
	Dépenses obligatoires	Dépenses sensibles	Total
70.952.1 : Amélioration des activités de la surveillance de la pêche		84 717 500	84 717 500
Titre 2. Dépenses de personnel			
<i>Solde permanente</i>			
<i>Mains d'œuvre non permanente</i>			
Titre 3. Dépenses de biens et services		84 717 500	84 717 500
<i>Activité 1 : Conception et évaluation de politiques</i>		10 000 000	10 000 000
<i>Activité 2 : Réglementation / Normalisation</i>		13 000 000	13 000 000
<i>Activité 3 : Acquisition de matériel de travail et des équipements de protection individuelle</i>		16 717 500	16 717 500
<i>Activité 4 : Campagne d'évaluation des Stocks</i>		20 000 000	20 000 000
<i>Activité 5 : Suivi des activités de pêche et de l'aquaculture</i>		25 000 000	25 000 000
70.952.2 : Traçabilité et garantie de qualité pour les consommateurs		84 717 500	84 717 500
Titre 2. Dépenses de personnel			
<i>Solde permanente</i>			
<i>Mains d'œuvre non permanente</i>			
Titre 3. Dépenses de biens et services		84 717 500	84 717 500
<i>Activité 1 : Conception et évaluation de politiques</i>		12 000 000	12 000 000
<i>Activité 2 : Réglementation / Normalisation</i>		10 717 500	10 717 500
<i>Activité 3 : Amélioration de la gouvernance dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture</i>		22 000 000	22 000 000
<i>Activité 4 : Elaboration, validation et mise en œuvre des plans d'aménagement</i>		25 000 000	25 000 000
<i>Activité 5 : Suivi des activités de pêche et de l'aquaculture</i>		15 000 000	15 000 000
Total pour le programme : Industrialisation et compétitivité du secteur de la pêche		169 435 000	169 435 000

RATTACHEMENT DES SERVICES

70.952 : DURABILITÉ DE LA PÊCHE		
70.952.A1 : Gestion durable		
70.952.A1.K1: Surveillance du secteur	0000	LIBREVILLE
70.952.A1.K1 : Direction des Pêches		
70.952.A1.K1 : Direction de l'Aquaculture		
70.952.A1.K1 : Centre de Surveillance des Pêches		
70.952.A1.K1 : Direction des Évaluations et des Aménagement		
70.952.A1.K1 : Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture		
70.952.A1.K1 : Direction de la Qualité et des Industries de Transformation des Produits Halieutiques		